



Procédure pour accepter les Chèques-Vacances de l'ANCV pour les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiative de Vendée.

- 1) Tout d'abord connectez-vous sur le site internet : www.ancv.com
- 2) Cliquez sur la 3^{ème} image (Professionnel du tourisme et du sport)



- 3) Cliquez sur « vos demandes de conventionnement en ligne » (à gauche du bonhomme au t-shirt vert)



- 4) Il faut ensuite créer un compte en cliquant sur « créer un compte » (en bas à droite)

Courriel * :

Mot de passe * :

* : zone de saisie obligatoire



5) Bien lire les « **Conditions Générales de Vente** », puis en bas de page cochez les cases : **j'accepte les conditions générales de vente et j'ai pris connaissance de la liste des activités payables en CV ou CS. Validez.**

Conditions Générales de Vente

Vous devez accepter les conditions générales de vente et confirmer avoir pris connaissance de la liste des activités avant de créer votre compte.

- Pour pouvoir cocher la case des conditions générale de ventes, il faut avoir lu l'intégralité du texte.

- Cliquer sur le lien "J'ai pris connaissance de la liste des activités payables en Chèque-Vacances ou Coupon Sport ancv" pour afficher la liste.

* J'accepte les conditions générales de vente

* J'ai pris connaissance de la liste des activités payables en CV ou CS

* : zone de saisie obligatoire

Valider

6) Ensuite saisir les « **informations** » pour créer votre compte (adresse, téléphone, n° de Siret, adresse mail et mot de passe). **Validez.**

Creation de compte

Merci de saisir les informations ci-dessous pour créer votre compte. Suite à la validation, un email d'activation de compte vous sera envoyé.

Nom * :

Prénom * :

Signataire de la convention * :

Raison sociale * :

Complément d'adresse ** :

Numéro et voie ou Lieu-dit ** :

BP ** :

Code postal / Ville * :

N° de SIRET (SIREN / NIC) * :

Courriel * :

Mot de passe (8 caractères minimum) * :

Confirmation mot de passe (8 caractères minimum) * :

Veuillez recopier le code présenté dans l'image dans le champ ci-dessous * :

 

Nouveau code Nouveau son

Code de validation du compte * :

* : zone de saisie obligatoire ** : Remplissez au moins un des champs

Valider

 : Cliquer sur l'image pour obtenir un nouveau son



7) Après la validation de votre compte, un **email d'activation de compte** vous sera envoyé par l'ANCV. Vous y trouverez également en pièce jointe un **dossier de conventionnement** à imprimer, compléter et à retourner accompagné d'un RIB.

8) Une fois le conventionnement accepté (**15 jours de délai**) vous recevrez :

- votre convention sur laquelle figure votre **numéro "prestataire"**,
- un carnet de **bordereaux de remise personnalisés** pour le remboursement des Chèques-Vacances ANCV perçus,
- **deux autocollants** " Bienvenue Chèques-Vacances " que vous devrez apposer sur votre vitrine,
- quelques **conseils** pour bénéficier de tous les avantages du Chèque-Vacances ANCV,
- un **mot de passe** pour consulter et suivre directement en ligne vos remboursements sur le site www.ancv.com, dans la rubrique "Professionnels du Tourisme et des Loisirs", accès **Extranet**.

9) L'OTSI **décide de la fréquence d'envoi** des Chèques-Vacances à l'ANCV (pour se faire régler). Il faut, pour cela, joindre le **bordereau de remise** complété ainsi que les **Chèques-Vacances** dans un **courrier adressé de préférence en recommandé avec accusé de réception**. L'OTSI sera ensuite crédité sur son compte bancaire (21 jours maximum après réception des chèques).

10) Attention, il y a des **frais de dossier**. Pour toute remise de Chèques-Vacances inférieure ou égale à 200 euros, les frais sont de **2 euros**. Pour toute remise de Chèques-Vacances strictement supérieure à 200 euros, les frais sont de **1%** du montant total de chaque remise.

